

Mis en ligne le : 09/10/2023  
Sur www.plouedern.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 03 octobre 2023

Délibération N° : 2023/10/03/01

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 19 - votants : 19.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS (arrivé au point N°3).

Absents et excusés : M. AVETAND.

Secrétaire de séance : Mme Michèle CASU.

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

## APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de Plouédern,

Monsieur Bernard GOALEC, Maire, présente, aux membres du Conseil Municipal, le procès-verbal du précédent Conseil Municipal qui leur a été transmis avec la convocation au conseil municipal de ce jour.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ont pu prendre connaissance de celui-ci préalablement et sont invités à faire part de leurs remarques ou observations avant son adoption.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2023.

La Secrétaire de séance,  
Michèle CASU



Le Maire,  
Bernard GOALEC

